

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2014**

Délibération
n° 2014.07. 81.B

**Nautilus : Contrat
d'occupation
temporaire du Bar
d'été - Saison 2014**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2014**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Didier LOUIS, André BONICHON

Absent(s) :

Xavier BONNEFONT, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014

**DELIBERATION
N° 2014.07. 81.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

NAUTILIS : CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU BAR D'ETE - SAISON 2014

Le centre aquatique NAUTILIS dispose d'un bar d'été. Afin d'en assurer l'exploitation pour la saison 2014, il convient de signer le contrat d'occupation privative du domaine public avec un exploitant.

La période d'exploitation concernée serait la suivante :

- Les mercredis après midi, samedis après midi, dimanches (toute la journée) et jours fériés du 21 mai au 30 juin 2014 inclus ;
- Tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2014 inclus ;
- Le mercredi après midi 10 septembre 2014, les samedis après midi et dimanches du 6 au 14 septembre 2014 (le centre sera fermé pour vidange annuelle du 1^{er} au 5 septembre 2014).

Le loyer est fixé à 7 000 € TTC pour la saison (soit 5 833,33 € HT).

Afin d'éviter des problèmes de dysfonctionnement, le GrandAngoulême a mis en place une procédure de vérification et de contrôle des installations et du matériel qui seront mis à la disposition de l'exploitant.

Suite à l'appel à candidatures, c'est l'association Cuisines du Monde qui a fourni la meilleure offre répondant aux critères de choix retenus.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 10 juin 2014,

Je vous propose :

D'AUTORISER le contrat d'occupation temporaire du bar d'été du centre aquatique NAUTILIS avec l'association Cuisines du Monde.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Gérard DEZIER en sa qualité de 7^{ème} vice-Président en charge des équipements sportifs, à le signer.

D'IMPUTER la recette à l'article 752 – rubrique 414 au budget principal

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2014	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2014